

Résidences de journalistes

Éléments de cadrage 2024

Cadre

Initié en 2016 dans le cadre du plan d'action Education aux médias et à l'information (EMI) du ministère de la Culture, le programme Résidences de journalistes a pour objectif de créer les conditions d'une rencontre entre des journalistes professionnels et les populations, élus et acteurs locaux d'un territoire. Ces résidences permettent à des journalistes de partager leurs méthodes professionnelles et leur quotidien avec des publics variés en s'installant sur un territoire pour une période suffisamment longue, dans l'objectif d'instaurer des relations de proximité avec les habitants.

1. Objectifs

Les finalités des résidences de journalistes nécessitent d'être clairement définies pour favoriser la compréhension du dispositif par les parties prenantes. Dans un contexte marqué par la nécessité de coordonner et de rendre visibles les dispositifs EMI sur les territoires franciliens, les finalités du programme Résidences de journalistes peuvent être définies comme les suivantes :

- Rapprocher les différents publics du monde des médias en démythifiant le métier de journaliste
- Analyser la défiance et créer du lien entre les publics et les journalistes
- Faire découvrir la profession, les règles de déontologie et le quotidien réel des journalistes afin de renforcer leur crédibilité
- Éduquer aux bases de l'information, à la recherche des sources
- Favoriser le débat et la formation de l'esprit critique et de l'opinion
- Sensibiliser aux problématiques et aux enjeux de l'espace médiatique
- Encourager la pratique rédactionnelle et médiatique

2. Configuration du dispositif

Pour le programme Résidences de journalistes, la Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France ne fonctionne pas par appel à projets mais travaille en amont avec les collectivités et les préfetures. Après avoir rencontré les journalistes désireux de s'installer en résidence, la DRAC Île-de-France propose des associations journalistes-territoires en fonction des attendus des partenaires, collectivités et structures locales associées. Les propositions d'installation peuvent également se faire après repérage d'un premier petit projet.

Dans le cadre de ces résidences, les journalistes restent pendant une période allant de 3 mois à 3 ans sur un même territoire, de manière plus ou moins intensive en fonction de la durée totale de la résidence. Pendant cette même période, les journalistes créent des liens avec les acteurs locaux et les habitants préalablement identifiés par les commanditaires de la résidence.

Les résidences de journalistes représentent un nouvel outil de développement culturel pour les collectivités locales. Elles permettent de travailler sur l'image d'un territoire et sur la cohésion sociale et de cibler des publics qui ne sont pas nécessairement touchés par les résidences culturelles et artistiques classiques. Elles conduisent également les DRAC à travailler avec de nouveaux acteurs et partenaires.

En lien avec le plan EMI et le fonds de soutien aux médias d'information sociale de proximité, la DRAC Île-de-France vise à articuler au mieux le programme Résidences de journalistes avec une politique d'appui auprès des médiathèques.

3. Acteurs

Ces résidences s'adressent à un ou plusieurs journalistes professionnels indépendants ou intégrés dans une rédaction ou dans une structure. Ces résidences concernent tous les types de médias.

Les journalistes en résidence sur un territoire doivent être une ressource pour les institutions qui en ressentent le besoin. Ils doivent se rendre disponibles pour répondre à une demande formulée par les acteurs locaux et non imposer un projet de résidence sur un territoire sans connaître le contexte local. Il apparaît que les journalistes s'étant installés en résidence sur un territoire en appui à des projets locaux organisés et implantés au préalable ont pu effectuer un travail orienté sur la longue durée et créer de véritables liens avec les publics, ce qui a participé à la durabilité et l'efficacité de leurs actions.

Si la dimension pédagogique est très importante dans l'éducation aux médias et à l'information, le métier de journaliste et les enjeux inhérents à la profession ne peuvent être expliqués et rendus accessibles aux publics que par des professionnels. Les journalistes professionnels peuvent être appuyés dans leurs actions EMI par des éducateurs, formateurs, structures et autres acteurs locaux mais leur rôle est indispensable en tant que professionnel de l'information.

Il n'en reste pas moins que l'appui d'un partenaire local véritablement investi dans le projet est une condition majeure de réussite des résidences de journalistes. Ce partenaire local peut être un service au sein de la collectivité locale, une structure locale (association de quartier, médiathèque, club de la presse, etc.) ou encore un média de proximité. Les projets collectifs présentés conjointement par plusieurs acteurs mettant en commun des moyens (techniques, financiers, humains) sont donc valorisés.

L'indépendance des journalistes en résidence doit être garantie face à leur possible instrumentalisation par des collectivités territoriales ou des structures médiatiques.

4. Orientations prioritaires

Les résidences de journalistes doivent être implantées principalement dans les territoires prioritaires que sont les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les zones de revitalisation rurale.

Elles doivent être positionnées hors du temps scolaire ou sur une période articulée entre le temps scolaire et le temps hors scolaire. Les projets de résidence doivent cibler en priorité le jeune public (11 à 18 ans) mais peuvent idéalement inclure les adultes. Il apparaît en effet que les actions réalisées sur le temps hors scolaire et à destination de publics d'âges variés, défavorisés d'un point de vue scolaire ou académique, mais aussi de publics en décrochage ou de populations en milieu carcéral, ont rempli leurs objectifs de long terme avec succès.

Le temps long est indispensable pour bien connaître les territoires et développer des actions pérennes et en profondeur. Les résidences longues ou renouvelées d'année en année permettent de mieux former les acteurs locaux et d'assurer une vraie phase de transmission des savoirs afin de favoriser la réappropriation possible de la démarche des journalistes en résidence par d'autres acteurs sur le territoire. Sont favorisés les projets de résidence qui font clairement apparaître les liens entre les journalistes professionnels et les structures locales accompagnant les publics

(établissements scolaires, bibliothèques, structures d'accueil hors temps scolaires) dans une démarche de coopération durable et structurée.

Les résidences de journalistes doivent bénéficier de co-financements notamment par les collectivités territoriales.

5. Modalités de participation

Le journaliste désireux de s'installer en résidence adresse sa proposition à la DRAC Île-de-France. Contact : Nathalie Simonnet, conseillère action culturelle et territoriale et: nathalie.simonnet@culture.gouv.fr

La proposition comprend impérativement :

- Le CV du ou des journalistes
- Un descriptif du projet
- Un budget prévisionnel et un calendrier détaillés du projet
- Des indicateurs de suivi et d'évaluation des publics ciblés

6. Calendrier

Tout projet de résidence de journalistes doit être présenté à la DRAC Île-de-France au moins 6 mois à l'avance. Pour un projet pensé pour débiter au mois de septembre, il est nécessaire de prendre contact avec la DRAC à partir de mars.

7. Évaluation et bilan

À la fin de la période de résidence et pour rendre compte des actions menées et de leur impact sur le territoire, les journalistes fournissent un bilan à la fois qualitatif et quantitatif des projets réalisés. L'évaluation fait apparaître les éléments suivants :

- Nom de la structure, du ou des journalistes en résidence
- Localisation et durée de la résidence
- Nombre d'actions sur la période de résidence prévue
- Durée, fréquence et nature des actions, éléments de contenu
- Publics ciblés et publics touchés
- Nombre de personnes concernées ou bénéficiaires
- Nombre d'utilisateurs des ressources produites.